

Faits saillants du rapport financier 2020

Présentés par Marc Demers, maire de Laval
Le 4 mai 2021



Introduction

C'est avec plaisir que je présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et de la vérificatrice générale sur ces états financiers.

En excluant les organismes qu'elle contrôle, la Ville de Laval a réalisé un **excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 85,6 M\$ pour l'année 2020, lequel inclut une aide spéciale COVID-19 du gouvernement du Québec de 42,3 M\$**. Celle-ci sera principalement utilisée en 2021.

C'est, globalement, l'accroissement des revenus qui explique plus de 90% du surplus. Outre l'aide gouvernementale reçue, l'augmentation est aussi attribuable à la résilience et à la force du marché immobilier à Laval, où l'on constate une hausse de près de 28 M\$ en droits de mutation et croissance urbaine. Également, dès le début de la pandémie, nous avons pris les mesures nécessaires pour contrôler la totalité de nos dépenses de fonctionnement.

L'aide gouvernementale et la rigueur de notre gestion nous ont permis de soutenir les citoyens lavallois dans le contexte de la pandémie. De manière générale, nous n'avons pas haussé les taxes foncières en 2021 et nous avons également permis le report du paiement des taxes foncières pour les années 2020 et 2021. Surtout, nous avons maintenu la prestation complète des services, et ce, malgré l'impact défavorable sur nos finances à la suite de la perte de certains revenus et de l'augmentation des dépenses liées à la pandémie.

Le rapport de l'auditeur indépendant et de la vérificatrice générale sur les états financiers 2020 confirme les résultats présentés dans ce document.

Le rapport financier consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 est disponible sur le site Web de la Ville.

 [laval.ca, sous À propos/Finances/Rapports financiers](https://www.laval.ca, sous À propos/Finances/Rapports financiers)

Sommaire des résultats de fonctionnement non consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

(Millions de \$)

	2018 Réel	2019 Réel	2020	
			Budget	Réel
Revenus	898,3	928,1	921,4	998,9
Taxes	716,4	742,3	757,5	761,9
Transferts	25,2	30,5	34,9	76,7
Imposition de droits	46,0	61,5	45,4	68,1
Autres revenus	43,9	14,7	4,2	24,8
Compensations tenant lieu de taxes	18,6	20,4	20,4	20,8
Amendes et pénalités	17,7	20,9	20,3	16,5
Revenus de placements de portefeuille	15,7	20,3	19,3	13,7
Services rendus	9,6	13,3	15,2	12,8
Autres revenus d'intérêts	5,2	4,2	4,2	3,6
Dépenses de fonctionnement	819,4	886,6	920,8	915,2
Transport	177,9	185,9	188,4	192,9
Sécurité publique	170,1	185,7	185,0	192,0
Hygiène du milieu	103,1	117,6	121,3	121,9
Administration générale	94,7	100,7	115,8	103,9
Loisirs et culture	83,8	89,1	100,0	91,9
Aménagement, urbanisme et développement	21,5	23,7	33,9	26,7
Frais de financement	26,4	27,1	26,6	25,6
Santé et bien-être	18,8	27,6	21,5	23,9
Amortissement	123,1	129,2	128,3	136,4
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	78,9	41,5	0,6	83,7
Éléments de conciliation à des fins fiscales	(40,8)	17,4	(0,6)	(1,9)
Amortissement	123,1	129,2	128,3	136,4
Financement	(66,6)	(69,6)	(71,8)	(85,7)
Autres	3,5	3,9	-	9,2
Affectations				
Paiement comptant des immobilisations, fonds réservés et réserves financières	(112,3)	(59,1)	(66,4)	(78,9)
Excédent (déficit) accumulé de fonctionnement non affecté et affecté	14,0	16,0	12,1	12,7
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(2,5)	(3,0)	(2,8)	8,2
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	38,1	58,9	-	85,6

L'excédent de fonctionnement de 85,6 M\$ est surtout composé de revenus supérieurs au budget :

- + **42,3 M\$** en aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
- + **22,9 M\$** en droits de mutation;
- + **10 M\$** d'un gain exceptionnel et non récurrent à la suite d'un règlement hors cour;
- + **4,8 M\$** en revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes.

Pour les dépenses de fonctionnement, une portion des variations est attribuable à la pandémie, ce qui est détaillé plus loin dans ce document. Parmi les principales variations, notons les éléments suivants :

- Économie de **8,2 M\$** dans la rémunération;
- Économie de **4,3 M\$** dans l'énergie (électricité, essence, gaz naturel);
- Économie de **3,5 M\$** provenant d'un ajustement rétroactif de la contribution municipale à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- Dépense additionnelle de **6,3 M\$** dans les contributions aux organismes.

Impacts de la COVID-19 sur les résultats financiers 2020 et 2021

La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur les résultats financiers de la Ville en 2020, et elle aura également un impact sur ses résultats en 2021. Ainsi, en 2020, certains revenus ont été affectés à la baisse et se sont traduits par des résultats inférieurs au budget. À titre d'exemple, les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement ont contraint la Ville à la fermeture temporaire de certaines activités récréatives comme les aré纳斯 et les piscines, et elles ont conduit à une baisse importante des inscriptions aux camps de jours. Depuis le mois de mars 2020, les marchés financiers ont été secoués. Les taux d'intérêt ont chuté drastiquement, ce qui a entraîné une baisse importante des revenus de placements de la Ville.

Dans le but d'accorder un répit à ses citoyens durant cette crise sanitaire mondiale, l'administration municipale a mis en place différentes mesures d'aide. Pour commencer, les échéances des comptes de taxes ont été reportées pour les années 2020 et 2021, en plus du gel du compte de taxes foncières pour l'année 2021. Des contributions exceptionnelles ont également été versées à des organismes communautaires afin de soutenir, entre autres, les banques alimentaires. Un important programme de relance économique a aussi été élaboré, cette fois pour soutenir les entreprises situées sur le territoire lavallois.

La pandémie a également eu des impacts sur les dépenses de la Ville. Pensons entre autres aux dépenses additionnelles liées aux fournitures sanitaires, à l'aménagement sécuritaire des lieux pour les citoyens et les employés municipaux, au nettoyage plus fréquent des locaux et des véhicules ainsi qu'à l'acquisition de matériel informatique pour continuer d'offrir les services à la population en mode télétravail.

L'automne dernier, le gouvernement du Québec a mis en place un programme de 800 M\$ afin d'aider les municipalités à faire face à ces dépenses imprévues occasionnées par la pandémie, à la baisse de certains revenus ainsi qu'à la mise en place de mesures d'aide aux citoyens. Dans le cadre de ce programme, **la Ville de Laval a reçu une subvention de 42,3 M\$ pour les années 2020 et 2021.** Le tableau ci-dessous présente les éléments financés en partie par cette aide financière.

Éléments financés par la subvention reçue pour 2020 et 2021 (millions de \$)

		2020	2021	Total
Mesures d'aide aux citoyens	Report de l'échéance des comptes de taxes foncières	1,0	1,0	2,0
	Gel des comptes de taxes foncières	-	10,8	10,8
	Soutien aux organismes communautaires	2,2	-	2,2
	Programmes de soutien aux entreprises et de relance économique	0,5	4,2	4,7
Mesures sanitaires	Fournitures de protection, aménagement des lieux, entretien, etc.	2,9	2,5	5,4
	Élections 2021 (journées additionnelles, aménagement des lieux, fournitures de protection, etc.)	-	2,0	2,0
Baisse des revenus	Activités récréatives (aré纳斯, piscines, camps de jour, etc.)	3,4	-	3,4
	Amendes et pénalités	3,4	-	3,4
	Rendement des placements / Baisse de taux d'intérêt	5,6	8,0	13,6
Télétravail	Équipements informatiques et logiciels	3,4	1,5	4,9
Total		22,4	30,0	52,4

Impact de la COVID-19 sur les résultats financiers 2020 et 2021 – suite

La situation pandémique et le confinement ont durement éprouvé l'achalandage du transport collectif sur le territoire de Laval, le faisant chuter de près de 85 % en avril 2020 pour remonter graduellement au cours des derniers mois et se situer à environ 42 % de l'achalandage habituel en décembre 2020.

Afin d'offrir aux clients lavallois un service sécuritaire et de qualité, la Société de transport de Laval (STL) a entre autres créé au cours de l'année un outil qui permet à ses clients d'obtenir une estimation du nombre de passagers à bord d'un autobus pour un trajet donné.

Durant la même période, la STL a participé à réduire l'impact écologique du transport en réduisant de 9 % supplémentaires les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

En attendant un retour à la normale dans le transport collectif, la Ville continue de soutenir financièrement la Société de transport de Laval et maintient sa contribution au transport collectif.

En terminant, notons que grâce à sa rigueur financière, la Ville a su contrôler ses dépenses et identifier rapidement les dépenses et activités devant être modifiées, reportées ou annulées compte tenu de la situation et des mesures gouvernementales, et ce, tout en continuant d'offrir un service de qualité à ses citoyens. Ainsi, des dépenses de 1,4 M\$ pour les Jeux du Québec et un montant de 4,5 M\$ pour le développement du centre-ville prévus au budget 2020 ont été reportés à l'année 2021. Des économies salariales de 1,8 M\$ ont été réalisées en 2020 en retardant l'entrée en fonction de nouveaux employés, en réduisant l'embauche d'employés temporaires et le recours aux heures supplémentaires. Des économies de 2,3 M\$ ont été réalisées sur les dépenses énergétiques telles que l'électricité et l'essence, et une somme de 4,4 M\$ a été épargnée des autres dépenses.

Plan de relance économique

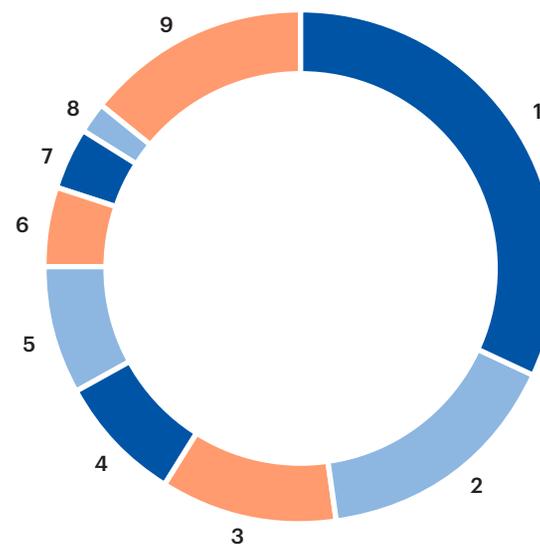
Le Plan de relance économique de la Ville de Laval, d'une valeur de 20 M\$ sur 18 à 24 mois, vise à accompagner et soutenir les entrepreneurs et les entreprises dans la transition vers une économie post-pandémie.

En 2020, les projets lancés ont représenté 10,8 M\$, dont 7,8 M\$ ont été octroyés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux PME.

De ce montant, **la Ville a accordé 80 prêts totalisant plus de 3,31 M\$ en 2020.**

Répartition des 80 prêts accordés en 2020 par secteur d'activité

1 Restaurants et débits de boisson	32%
2 Arts, spectacles et loisirs	16%
3 Services professionnels	11%
4 Fabrication	8%
5 Services administratifs	8%
6 Construction	5%
7 Commerce de détail	4%
8 Commerce de gros	2%
9 Autres services	14%



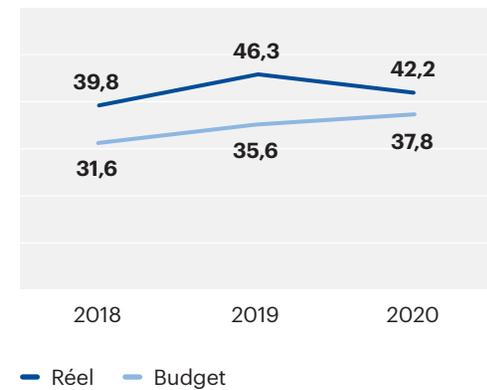
Déneigement

L'année 2020 a été marquée par un faible niveau de précipitations. **Le volume de neige soufflé a été de 2,7 millions de mètres cubes, soit un ratio de 14 272 m³/cm de neige tombée, une augmentation de 17,9% par rapport à la moyenne 2018-2019.** Ceci représente la volonté de la Ville de Laval d'améliorer le service aux citoyens en nettoyant les rues rapidement et efficacement. À cet effet, **le nombre d'équipes de soufflage déployées a été augmenté de 5,1%, bien que les coûts de main-d'œuvre aient diminué de 12,2%** en comparaison aux 2 années précédentes. De plus, pour favoriser les déplacements des écoliers, l'entretien d'une quarantaine de passages piétonniers aux

alentours des écoles a été ajouté. **Le volume de sel utilisé en 2020 a donc été de 21,2% plus bas que la moyenne 2018-2019, pour une économie de 1 M\$.**

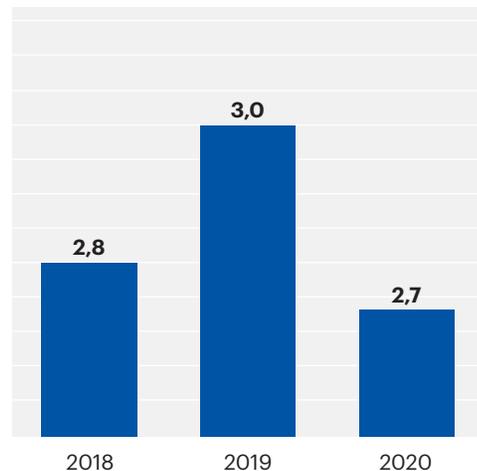
La coordination toujours plus agile des opérations jumelée à la présence de la Patrouille neige (maintenant permanente) et le suivi plus fiable de données encore plus robustes sur les opérations ont permis une saison grandement améliorée quant à ce service à la population.

Coûts directs des activités de déneigement (millions \$)

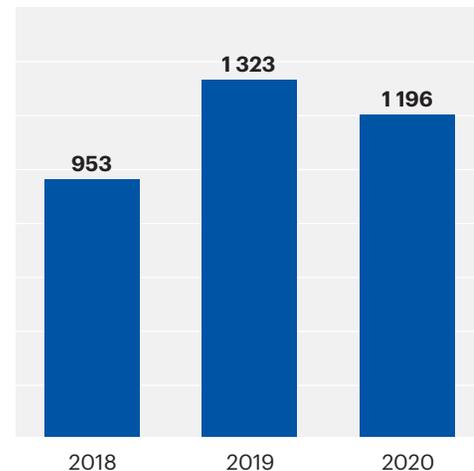


Travaux et suivis

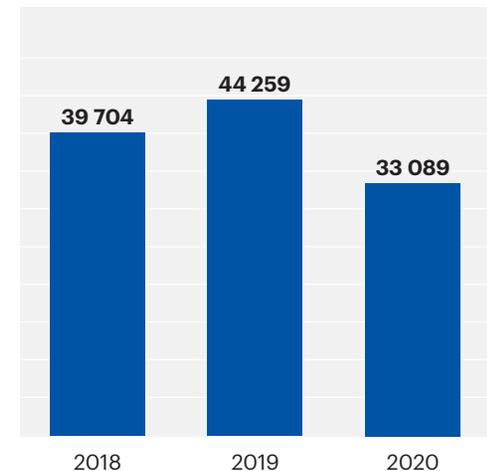
Millions de mètres cubes soufflés



Équipes de soufflage déployées



Tonnes de sel



Développement social

Accès au logement

Depuis 2018, les interventions suivantes sont en cours, pour permettre la construction à terme de 396 nouveaux logements sociaux et communautaires.

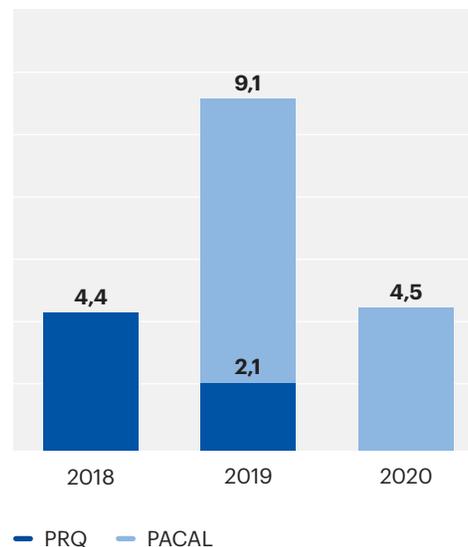
Jusqu'à présent, la Ville s'est impliquée exclusivement dans des projets qui visent les logements :

- permanents pour les ménages à revenu faible ou modeste (277 unités);
- pour adultes avec troubles de santé mentale ou autisme (49 unités);
- pour jeunes avec problématique de stabilité résidentielle (30 unités);
- pour mères monoparentales vivant sous le seuil de la pauvreté et souhaitant retourner aux études (23 unités);
- pour femmes victimes de violence conjugale (17 unités).

Le programme Rénovation Québec volet II-6 (PRQ) permet de bonifier l'aide financière octroyée à certains projets de logements sociaux et communautaires réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Durant l'année fiscale 2020, aucun montant n'a été octroyé dans le cadre du PRQ. Cependant, un projet a été décalé vers l'année fiscale 2021 de la Ville. Il s'agit du projet de la Maison L'Esther, avec 12 logements destinés aux femmes victimes de violence conjugale.

Le Programme municipal d'aide complémentaire au programme AccèsLogis Québec (PACAL) permet à la Ville de Laval d'offrir une contribution financière additionnelle à tous les projets de logements sociaux et communautaires réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis. Cette contribution s'est élevée à 4,5 M\$ en 2020.

Logements sociaux (millions de \$)



Fonds Place-du-Souvenir

Le Fonds Place-du-Souvenir (FPS) est en place depuis 2017, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie des jeunes, en plus d'être un levier d'intervention sur le plan du développement social en matière de jeunesse sur le territoire. Le FPS est axé sur les jeunes de 0 à 17 ans issus de milieux défavorisés, afin de permettre leur plein épanouissement. Chaque année, la Ville dispose d'un montant de 600 000 \$ à son budget afin d'octroyer des subventions ou assistances à des organismes lavallois.

En 2020, la Ville de Laval, via le FPS, a investi un montant total de 493 543 \$ en s'associant à divers partenaires et organismes du milieu, dont la contribution s'est élevée à 1 030 309 \$. Ainsi, pour chaque dollar (1 \$) investi par le biais du FPS, deux dollars (2 \$), soit le double, a été investi par des partenaires et organismes du milieu.

Principales interventions mises en place 2019 et 2020

2019	Centre de bénévolat — Moisson Laval	
	Entente de partenariat en matière de soutien à la rentrée scolaire 2018-2020	77 500 \$
	Entente de partenariat en matière de soutien alimentaire auprès des 0-4 ans (2019-2020)	174 400 \$
2019	Fondation Cité de la santé	
	Entente de partenariat « Déploiement du projet Clé à Laval » 2019-2024	125 000 \$
2020	Centre communautaire Val-Martin 2020-2023	
	Ça CLIQ	152 027 \$
2020	Centre de pédiatrie sociale Laval	
	Un été merveilleux sur une île fantastique	100 000 \$
2020	Divers fournisseurs	
	Trousse pour les enfants et pour le Centre jeunesse de Laval	163 738 \$

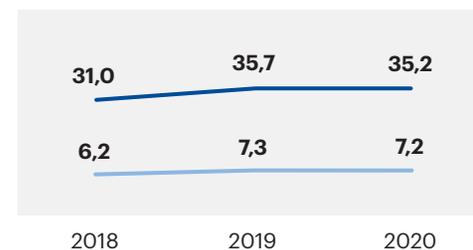
Soutien des personnes de 65 ans et plus

La Ville de Laval vise à favoriser l'autonomie, le maintien à domicile et, de manière générale, le soutien des personnes de 65 ans ou plus. Ainsi, elles peuvent recevoir, si elles répondent aux conditions d'admissibilité, une aide financière.

Depuis 2018, le nombre de demandes octroyées (+13%) et le total des sommes remboursées (+16%) sont en constante croissance, ce qui démontre la nécessité de cette mesure.

Le programme a été bonifié de 50% en 2018; la subvention est passée de 100 \$ à 150 \$ pour toutes les personnes admissibles et de 200 \$ à 300 \$ pour celles qui bénéficient de la prestation fédérale du Supplément de revenu garanti.

Soutien des personnes de 65 ans ou plus



- Nombre de demandes (milliers)
- Subventions accordées (millions de \$)

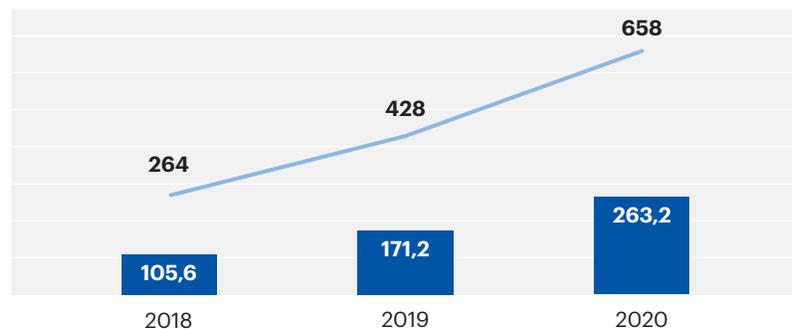
Développement durable

Laval électrique

Les programmes de subvention pour les vélos et les véhicules électriques ont débuté en 2018. La Ville a mis fin à son programme de subvention pour les véhicules électriques en avril 2019, à la suite de l'implantation d'une subvention du gouvernement fédéral pour l'achat de véhicules électriques. Au total, la Ville avait alors émis 545 subventions pour les véhicules électriques, pour un total de 1,09 M\$. La subvention pour les vélos électriques est de plus en plus populaire auprès des Lavallois. En 2020, le nombre de subventions a augmenté de 54% par rapport à l'année précédente.

En 2020, pour sa propre flotte de véhicules, la Ville a fait l'acquisition de 56 véhicules électriques pour un montant global de près de 2,7 M\$ (2,2 M\$ après les rabais gouvernementaux). L'année précédente, les achats étaient de 28 véhicules de ce type pour un montant global de 1,1 M\$ (1 M\$ après les rabais gouvernementaux).

Vélos électriques



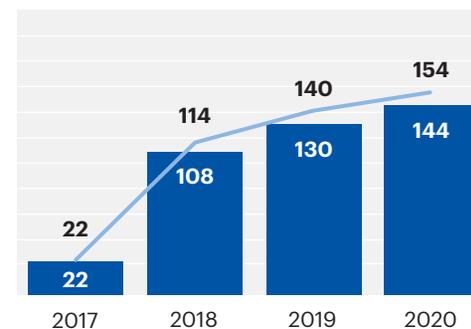
— Dépenses (milliers de \$) — Subventions (nombre)

Conversion des systèmes de chauffage

La pandémie semble avoir eu comme effet d'encourager les citoyens à investir dans la rénovation de leur domicile. En 2020, les subventions pour la conversion des systèmes de chauffage au mazout ont augmenté de 10% par rapport à l'année précédente.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, afin de répondre à un besoin des citoyens, cette subvention couvrira également la conversion des systèmes biénergie. La subvention pour la conversion des systèmes de chauffage au mazout demeure la plus économique en matière de réduction des GES (32 \$/t de CO₂é).

Conversion à l'électricité des systèmes des chauffage au mazout



— Dépenses (milliers de \$) — Subventions (nombre)

Plantation d'arbres

Les îlots de chaleur occupent 3 047 ha, soit 12% du territoire lavallois. Pour continuer de lutter contre ces îlots, la Municipalité a planté plus de 51 000 végétaux en 2020 (comparativement à près de 4 500 en 2019), dont plus de 17 000 arbustes et plus de 34 000 arbres. De plus, 3 287 m² d'asphalte ont été retirés sur le territoire à la suite d'un projet de déminéralisation.

L'indice de canopée demeure stable. Ce dernier, calculé aux 2 ans, permet de suivre la progression des pertes et des gains en végétation à différentes échelles du territoire. L'indice de canopée a été de 23,6% pour 2017-2018 et de 23,5% pour 2019-2020.

Actuellement, l'élaboration d'un programme de plantation pour la lutte aux îlots de chaleur est en cours. Celui-ci permettra d'identifier les objectifs de plantation pour les années à venir.

**4 447 végétaux
plantés en 2019**

**51 129
en 2020**

Collecte des matières organiques

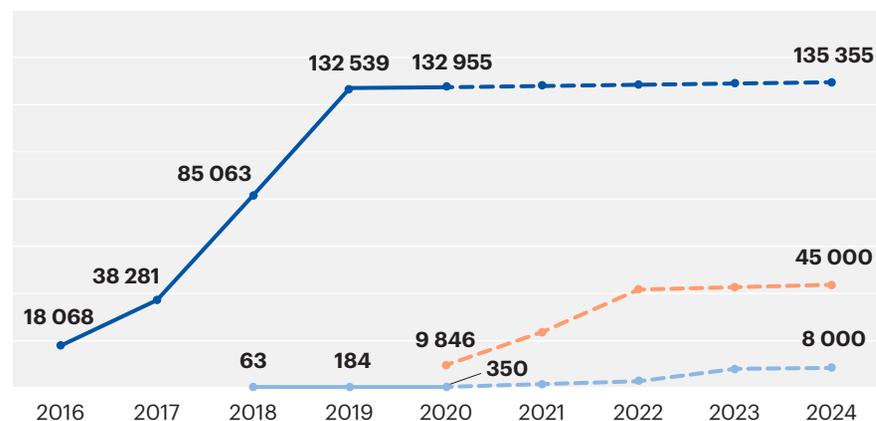
En 2020, la Ville a commencé à desservir les immeubles résidentiels de 8 logements et plus, les immeubles de 7 logements et moins étant entièrement desservis depuis l'an dernier. L'objectif est maintenant de couvrir tous les 8 logements et plus d'ici la fin de l'année 2022, et l'ensemble des ICI (industries, commerces et institutions) pour la fin 2023.

Cette collecte élargie a eu pour effet une baisse significative des demandes de subventions pour les composteurs domestiques, rendant cette subvention obsolète. Elle a donc été abolie en date du 1^{er} janvier 2021.

La Ville de Laval respecte le taux de desserte exigé et continue donc de bénéficier de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles du gouvernement provincial. En 2020, Laval a reçu 4,8 M\$ à cet effet.

Collecte de matières organiques

Portes desservies au 31 décembre



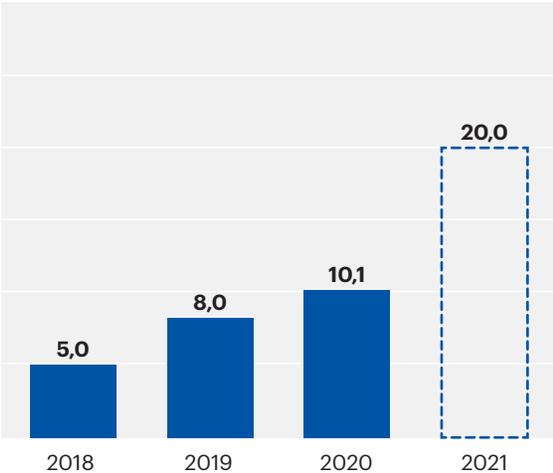
- Immeubles résidentiels de 7 logements et moins
- Industries, commerces et institutions
- Immeubles résidentiels de 8 logements et plus

Planification des travaux de réhabilitation des infrastructures : chaussées et trottoirs

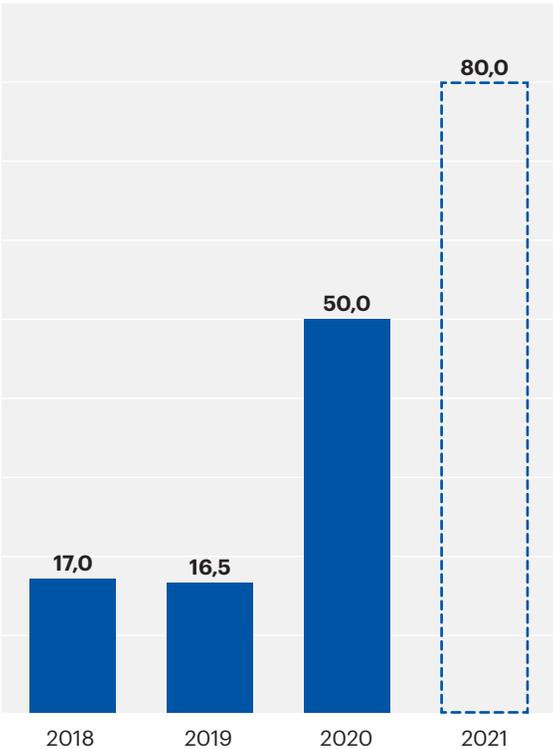
Avec l'ajout des ressources additionnelles attirées au **programme des trottoirs**, l'accélération de la mise en œuvre du plan directeur du réseau piétonnier se poursuit. La pandémie de COVID-19 a retardé l'octroi de ces contrats, mais ils seront réalisés en 2021.

Les efforts de réfection de chaussée sont maintenus, grâce à des investissements dans le programme de resurfage. L'auscultation des chaussées en cours permettra d'effectuer une mise à jour de leur état.

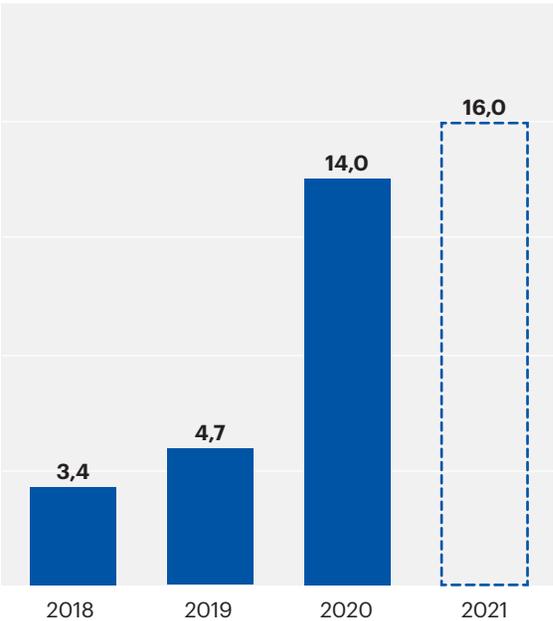
Aménagements piétonniers (km)



Réfection de chaussée (km)



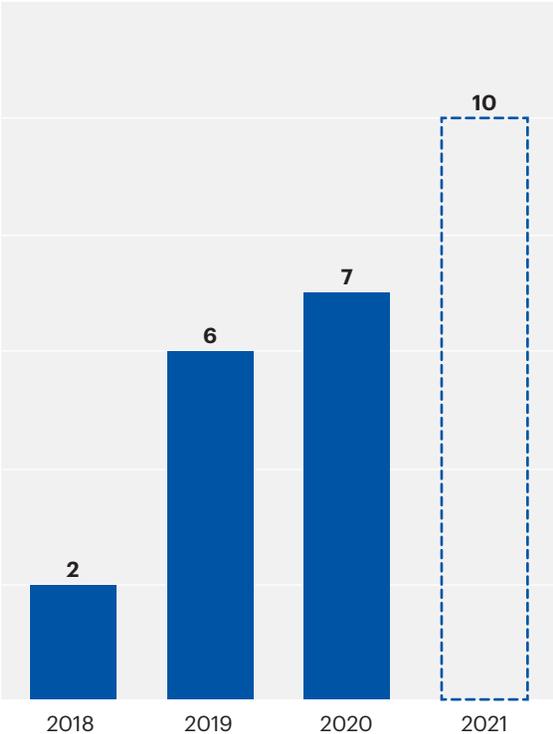
Coût (millions de \$)



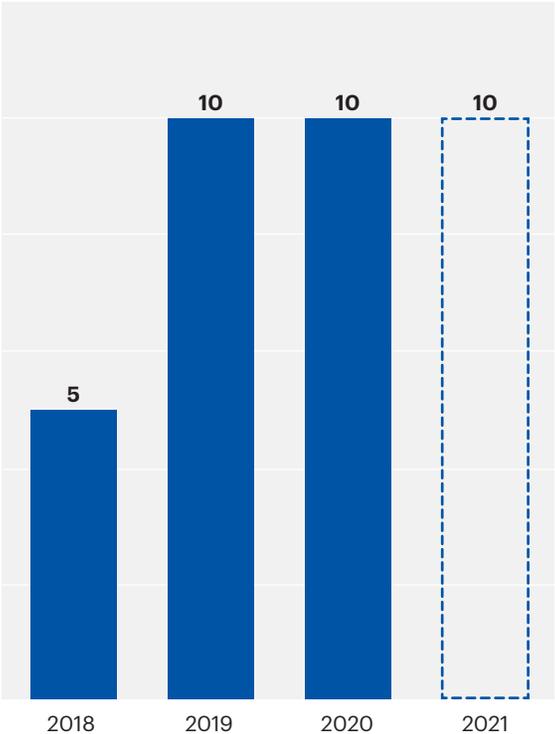
Planification des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout

Les plans directeurs de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout sont complétés à 90% et seront achevés en 2021, ce qui permettra d'améliorer la connaissance des réseaux et d'identifier des solutions aux problèmes de refoulement d'égouts.

Sites de travaux
(temporaires ou permanents)



Études et analyses de sites
(pour solutions temporaires et permanentes)



Affectation des surplus

Dans le but d'alimenter et de maintenir les réserves financières, les fonds réservés et les excédents de fonctionnement accumulés nécessaires à la stabilité financière de la Ville, la Politique de gestion prévoit que l'excédent de fonctionnement de l'exercice est affecté dans l'ordre et de la façon présentée dans le tableau ci-contre. Toutefois, en 2020, selon les normes comptables, la Ville a enregistré l'intégralité d'une aide financière de 42,3 M\$ reçue dans le contexte de la pandémie afin d'en atténuer les impacts financiers et de soutenir ses citoyens en 2020 et 2021. Le conseil ayant décidé lors de l'adoption du budget 2021 d'affecter cette aide financière à l'année 2021, une dérogation à la Politique de gestion est requise afin d'exclure cette aide financière de l'excédent de fonctionnement 2020 devant faire l'objet des affectations annuelles prévues à la Politique de gestion.

(Millions de \$)

Excédent de fonctionnement 2020	85,6
Dérogation — Subvention COVID-19 affectée à 2021	(42,3)
Solde de l'excédent de fonctionnement 2020 à affecter selon la Politique	43,3

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020

Affecter à la **réserve financière des dépenses fluctuantes** la totalité des excédents budgétaires provenant des activités de déneigement et de l'achat des produits chimiques pour le traitement des eaux potables et usées.

0 \$

(Aucun excédent budgétaire pour ces activités en 2020)

Rétablir le seuil minimum prévu pour l'**excédent de fonctionnement non affecté**.

13,6 M\$

(Solde de l'excédent non affecté : 9,7 M\$ — Seuil minimal : 23,3 M\$)

Affecter 50% du solde résiduel de l'excédent de fonctionnement de l'exercice à la **réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations**.

14,85 M\$

Rétablir les **seuils minimaux** prévus à la réserve financière pour les dépenses fluctuantes.

0 \$

(Le solde de la réserve financière est supérieur aux seuils minimaux)

Renflouer le **fonds de roulement**.

0 \$

(Le solde du fonds de roulement est de 13 M\$, soit le maximum autorisé).

Solde résiduel de l'excédent de fonctionnement 2020 porté à l'**excédent de fonctionnement non affecté**.

14,85 M\$

Solde des excédents

Excédent de fonctionnement non affecté

Après les affectations prévues à la Politique de gestion, le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté est de **80,5 M\$** au 4 mai 2021.

Le comité exécutif recommande au conseil municipal les affectations de 24 M\$ indiquées ci-dessous à même l'excédent de fonctionnement non affecté de 80,5 M\$.

(Millions de \$)

Réserves financières pour la stabilisation des dépenses fluctuantes

Avantages sociaux futurs	15,0
Résilience en cas de sinistres	5,0
Élections 2021 (dépenses sanitaires additionnelles)	2,0

Excédent de fonctionnement affecté

Auto-assurance	2,0
----------------	-----

Total	24,0
--------------	-------------

Après ces affectations, le solde de l'excédent de fonctionnement non affecté sera de 56,5 M\$.

Excédent de fonctionnement affecté

Au 31 décembre 2020, l'excédent de fonctionnement affecté était composé des éléments suivants :

(Millions de \$)

Auto-assurance	1,2
Projet – Commission scolaire	3,3
Projets structurants	50,0
Logement social	4,6
Développement économique	3,9
Plan de relance économique	3,3
Jeux du Québec 2021	1,4
Équilibre budgétaire 2021	36,2
Autres	0,1

Total	104,0
--------------	--------------

Sommaire des résultats d'investissement non consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

(Millions de \$)

	2018	2019	2020
Nouveaux actifs	149,9	57,5	107,9
Parcs et espaces communautaires	43,3	15,9	35,0
Bâtiments	38,1	10,4	33,7
Réseau routier, cyclable et piétonnier	10,9	13,6	19,7
Développement immobilier – Infrastructures	46,5	11,9	16,8
Égouts et aqueducs	7,8	1,9	1,4
Développement durable	3,3	3,8	1,3
Maintien des actifs	86,5	117,9	97,2
Égouts et aqueducs	50,1	45,9	35,4
Réseau routier, cyclable et piétonnier	17,9	31,9	28,7
Bâtiments	10,4	16,5	12,3
Traitement de l'eau – Usines et postes	1,4	12,7	10,3
Parcs et espaces communautaires	4,5	10,1	9,9
Autres	2,2	0,8	0,6
Actifs complémentaires et opérationnels	31,9	36,5	44,3
Informatique, mobilier et équipements	16,3	19,1	18,9
Véhicules et équipements connexes	10,1	9,5	14,7
Honoraires professionnels	5,5	7,9	10,7
Total – PTI	268,3	211,9	249,4
Autres			
Dépenses non capitalisables	–	–	(9,4)
Contribution Place Bell, acquisition d'équipements inondations et dépenses non capitalisables	–	(3,4)	–
Contribution Place Bell et dépenses non capitalisables	(1,5)	–	–
Investissements totaux (PTI et autres)	266,8	208,5	240,0
Source de financement	273,2	231,5	323,9
Paiements comptants	128,0	115,4	150,4
Transferts gouvernementaux	51,3	28,2	75,3
Contributions des promoteurs	1,8	1,8	1,8
Emprunts à la charge :			
de l'ensemble des contribuables	75,6	56,5	86,9
d'une partie des contribuables	16,5	29,6	9,5
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	6,4	23,0	83,9

Faits saillants

- La réalisation des dépenses en investissements par les différents services de la Ville a atteint **240 M\$** en comparaison à 208,5 M\$ en 2019, une hausse de 31,5 M\$.
- La Ville a ainsi vu se réaliser **74,2% du budget** d'investissements de 336,1 M\$ en 2020 (67,3% en 2019 et 73,5% en 2018).

Conclusion

La situation financière de la Ville demeure solide malgré une crise planétaire, et cette dernière est bien positionnée pour faire face aux imprévus lorsqu'ils surviennent. Les déficits budgétaires, interdits par la loi, sont donc évités. La charge fiscale de nos citoyens demeure maintenue à un niveau enviable.

Les citoyens lavallois demeurent au centre de toutes les actions entreprises, et il est entendu de poursuivre les efforts en ce sens. La saine gestion dont Laval a fait preuve les dernières années démontre clairement son engagement à assurer à ses citoyens une ville paisible et sécuritaire. Ils sont écoutés, et ils sont impliqués dans le développement de la communauté pour que Laval devienne urbaine de nature. La croissance de l'économie lavalloise est donc favorisée au bénéfice de tous.

À la Ville de Laval, nous nous sommes engagés et nous continuons d'agir avec éthique et intégrité. Nous avons instauré des pratiques de gouvernance permettant le dépôt d'un rapport consolidé fort, qui démontre le chemin parcouru en cette année particulière. Depuis toujours, nos employés sont au rendez-vous, et ils l'ont été tout au long de la crise. Ils ont su se réinventer et adapter l'offre de la Ville pour assurer un service toujours de grande qualité tout en affrontant des défis encore inégalés. Ils ont su se renouveler et mettre leurs forces à profit pour mener à bien nombre de projets au bénéfice des citoyens, dans les règles, et avec conviction.

C'est une fierté de respecter nos engagements grâce à une gestion responsable et durable, qui permet à Laval de demeurer prospère, saine et accueillante.

